



Rectorat

Le Recteur
Chancelier des Universités de Lorraine

À

Mesdames et Messieurs les Principaux des
collèges publics et privés

S/c de

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie -Directeurs des services
départementaux

Nancy, le 1er septembre 2008

Dossier suivi par
Michèle WELTZER
Téléphone
03 83 86 25 63
06 59 67 78 13
Fax
03 83 86 25 66
Mél.
michele.weltzer
@ac-nancy-metz.fr

6 bis rue du Manège
CO 13
54035 NANCY
Cedex

Objet : Évaluation en langues à l'entrée en 6^e – rentrée 2008

L'entrée en vigueur depuis 2006 des nouveaux programmes de langues au collège constitue une étape importante du plan national en faveur de l'amélioration de l'enseignement des langues vivantes. Ces programmes insistent sur la nécessité d'une continuité entre l'enseignement de langues dispensé à l'école primaire et en classe de sixième. Elle se fonde sur une réelle prise en compte des compétences des élèves à l'entrée au collège, le niveau attendu étant par référence au CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) le niveau A1.

Sur la recommandation du groupe de pilotage académique « langues-1^{er} degré », j'ai demandé que soit reconduite dans les établissements volontaires l'évaluation mise en œuvre depuis 2005. Les langues concernées seront l'allemand et l'anglais. Toutes les compétences écrites et orales seront évaluées.

Un groupe de travail académique composé d'enseignants du 1^{er} et du 2^e degré a conçu, sous la responsabilité des IA-IPR de langues vivantes, le protocole d'évaluation qui comprendra pour chaque langue :

- un livret-élève et un livret-professeur téléchargeables à partir du 1^{er} septembre 2008 à l'adresse suivante :
<http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/interlangue>
- un document sonore envoyé sur CD audio en deux exemplaires dans chaque établissement ou téléchargeable au format MP3 à l'adresse ci-dessus.

Cette évaluation est de type diagnostique, c'est à dire qu'elle a pour finalité de renseigner les professeurs de langues sur les acquis des élèves afin qu'ils adaptent leur progression en conséquence.

L'évaluation en langues sera réalisée de préférence entre le 15 et le 20 septembre 2008. Les résultats seront saisis à l'aide du logiciel J'ADE. Les personnes-relais présentes dans les établissements voudront bien assister les professeurs pour la saisie et l'exploitation de ces données.

Les professeurs concernés trouveront dans le document ci-joint les instructions à suivre pour la passation des tests.

Conscient du surcroît de travail que cette évaluation représente pour les équipes éducatives, je remercie à l'avance les chefs d'établissement et les enseignants qui la réaliseront.



Michel LEROY